

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017

Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil dix-sept et le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Antoine CAMPILLO, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Sabrina KRENKE, Andréa BENET, Jean GAVIGNAUD, Jean de LARQUIER, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mme Catherine DROUILLEAUX, Mr Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Date convocation : 17 juillet 2017

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures

Le compte rendu de la séance du 19/06/2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Location logement Rue Emile Pouytès :

Deux candidatures pour la location de l'appartement situé Rue Emile Pouytès sont présentées : Candidature de M. Rodriguez et Mme Marques 5 voix, candidature de M. Lemaitre 4 voix. L'assurance garantie loyers impayés sera prise auprès de SMACL Assurance pour un montant annuel de 168 €.

2. Mission d'accompagnement du SYADEN projet photovoltaïque :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet photovoltaïque de la commune et l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

La mission d'Accompagnement personnalisé d'un projet d'énergies renouvelables est une mission permettant aux collectivités d'être suivies techniquement, administrativement et juridiquement tout au long de la phase d'amorçage de son projet ENR visant ainsi à apporter une expertise neutre et transparente. Cette mission s'inscrit dans les principes et valeurs définies dans la charte déontologique du SYADEN.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 300 € pour une durée de 1 an (phase d'amorçage). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Questions diverses :

Madame le Maire rappelle aux membres présents le projet de réhabilitation de l'ancienne poste en deux logements estimé à 253 149,50 € H.T. soit 302 766,80 € T.T.C. Aucune subvention n'a pu être obtenue. Elle informe que Carcassonne Agglo participe financièrement sous la forme de fonds de concours à des investissements communaux qui interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences spécifiques mais qui concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle de chaque commune. Elle propose de solliciter l'obtention du fonds de concours 2015 et 2016 pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en deux logements pour un montant total de 12 748,00 €. Accepté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 15